



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 27

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

24 - RÉNOVATION ET MODERNISATION DES TERRAINS DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL

Il est rappelé que, depuis quelques années, la Ville d'Oloron Sainte-Marie mène une opération de modernisation des équipements sportifs situés sur le Stade municipal de la plaine des sports de St-Pée.

Dans la continuité de cette action, la commune souhaite lancer un projet de rénovation et de modernisation de deux terrains de foot en pelouse naturelle par le changement du revêtement en un revêtement synthétique. En effet, ce système de gazon de sport offre des améliorations de jeux comme une meilleure rotation, de meilleures conditions techniques et plus de sécurité pour les applications footballistiques.

De plus, la pression d'usage actuelle, à savoir les pratiques culturelles et nutritionnelles, impacte lourdement les surfaces de jeu qui n'offrent plus des conditions optimales pour les pratiques sportives. La Ville d'Oloron Sainte-Marie, accueillant des compétitions de football, se doit d'offrir aux joueurs une expérience de jeux optimale, constante et de haute qualité, saison après saison, sur un terrain soigné. Ainsi, le gazon synthétique est

un atout majeur pour sa durabilité pouvant être soumis à intensive et par tous les temps.

Par ailleurs, au travers de ce projet, la Ville d'Oloron Sainte-Marie souhaite mettre également l'accent sur l'aspect environnemental notamment en réduisant son empreinte écologique globale via la préservation de l'eau, la réduction des produits chimiques, la réduction de l'entretien, la durabilité et la possible utilisation intensive.

Ces terrains de jeux respecteront ainsi à la fois les besoins des joueurs et notre environnement.

Il est précisé que le projet prévoit que les deux terrains synthétiques soient clôturés afin de créer une enceinte « synthétique foot » et éviter d'éventuelles dégradations et mauvais usages.

Il est à noter enfin qu'une vigilance particulière sera portée sur l'adaptabilité du système aux risques d'inondation, le projet étant situé en zone PPRI rouge avec vase communiquant rivière 1ère catégorie. Ainsi, la surface de jeu pourrait nécessiter des travaux de terrassement et de nivellement liés à ces contraintes environnementales.

Ce projet répond donc aux objectifs suivants :

- Offrir une infrastructure conforme aux normes de la Fédération Française de Football pour une pratique à niveau régional. Le FC Oloron Béarn (club de football) joue actuellement en R3. L'objectif est de réaliser des installations homologuées pour un niveau de classement « T3 » (Régional 1)
- Améliorer et développer la pratique du Football amateur
- Améliorer la formation et la technique des joueurs grâce à un terrain de qualité
- Améliorer les conditions d'accueil de la section sport-adapté
- Garantir une accessibilité en toutes saisons et un usage intensif, tout en maîtrisant les coûts d'entretien
- Pratiquer le football dans des conditions confortables et sécurisantes
- Permettre une utilisation partagée entre les clubs sportifs, les scolaires (collège + lycées à proximité), les activités extra-scolaires et sportives municipales
- Accueillir et organiser des événements comme des finales départementales et régionales et des événements transfrontaliers
- Assurer la sécurisation de l'accès aux terrains

Ce projet pourrait se structurer autour de :

- La rénovation du terrain par la création d'un terrain de foot synthétique à 11.
Ce terrain de football à 11 joueurs devra répondre aux critères d'homologation pour une catégorie T3, conforme aux normes FFF niveau Régional 1 et des équipements annexes seront réalisés (système de drainage performant, reprise de la main courante existante, clôture 2m intégrale, filets pare-ballons, voiries d'accès, allées piétonnes, accessibilité PSH, abris de touche aux normes « T3 », prise en compte éclairage actuel E6 sur terrain d'honneur).
- La création d'un terrain de foot synthétique à 8.
Ce terrain de football à 8 joueurs nécessitera en complément un renforcement de l'éclairage FFF niveau district. Cette zone permettra la tenue de match de district en tout temps mais aussi de disposer d'une véritable zone technique d'échauffement afin d'enchaîner les matchs de football sur le terrain d'honneur.

Le coût global de ce projet est estimé à 1.600.000 € HT.

M.SERVAT, M. LACRAMPE, Mme NAVARRO, Mme TORCAL et Mme DUPRIEZ ne prennent pas part au vote.

VU le code général des collectivités territoriales,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **APPROUVE** le projet de rénovation et de modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, moyennant un coût global estimé à 1.600.000 € HT,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessous :

DETR attendu (25% du plafond subventionnable de 800000 €)	12,50 %	200 000,00 €
ANS attendu (17% hors frais d'études et honoraire)	16,04 %	256 700,00 €
REGION attendu	20,00 %	320 000,00 €
FFF (FAFA) attendu	3,13 %	50 000,00 €
FONDS PROPRES	48,33 %	773 300,00 €
TOTAL	100,00 %	1 600 000,00 €

- **RAPPELLE** que dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil municipal par délibération en date du 3 juillet 2020, Monsieur le Maire effectuera toutes les demandes de subventions afférentes à ce projet,

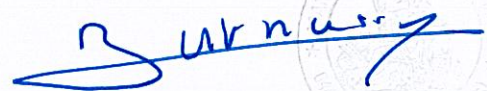
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.
 Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY